

Question	Réponse
Quand se fera le premier versement?	Le premier versement sera effectué sur la paie déposée le 29 août, puisqu'il faut attendre le traitement de la paie des 14 jours suivants le quart travaillé. Exemple : pour le 13 juillet, il faut vérifier les absences jusqu'au 27 juillet.
Le 75\$ est payable sur quels quarts?	Dès qu'une personne effectue un quart de travail sur une 2^e fin de semaine consécutives, la prime s'applique sur toutes les fins de semaine consécutives qui suivent, y compris les fins de semaines de son horaire de travail habituel si la personne répond à toutes les conditions. Exemple : Je travaille un quart complet le 13 juillet et au moins un quart complet durant toutes les autres fins de semaine, la prime sera appliquée sur tous les quarts de travail travaillés la fin de semaine.
Quelles sont les conditions?	• Pour les personnes salariées qui avait un lien d'emploi avant le 13 juillet. • La personne salariée doit faire un ou plusieurs quarts complets de travail (en régulier ou en temps supplémentaire) lors de fins de semaine consécutives. • ☐ La personne salariée doit effectuer une prestation de travail de 80 % et plus d'un temps complet et respecter son horaire de travail.
Si je fais un double sur ma FDS de travail ai-je le droit à la mesure incitative?	OUI, si toute les conditions sont respectées.
Si je suis en vacance sur ma fin de semaine de travail et que je fais un quart sur ma fds de congé ai-je le droit à la mesure incitative?	OUI, comme les vacances sont considérées comme une absence non pénalisante, un quart sur votre fds de congé sera considéré comme un quart sur une 2 ^e fds consécutive. Par contre, la prime ne sera pas appliquée sur la journée de vacances.
Si mes vacances débute suite à ma fin de semaine de congé et que je fais un quart de plus à mon	OUI, si toutes les conditions sont respectées. Vos vacances seront calculées comme journées travaillées.

retour le dimanche ou un quart en TS le samedi ai-je le droit à la mesure incitative?	Exemple : si 2 semaines de vacances et ma fin de semaine de travail est au milieu et je fais un quart à mon retour, je vais avoir droit à la mesure.
Quelles absences sont pénalisantes?	malad mrp aanp (absence autorisé suite à une demande de Exemple: congé pour rdv med ou autre, mais le salariée doit s'absenter avec l'accord du gestionnaire et cela génère une demande de remplacement)
Quelles absences sont non pénalisantes?	aanr : ancien AE absence employeur (AANR) Absence autorisée non requis: absence donné sur un surplus ou une réorganisation férié congé sociaux congés annuels prévus au calendrier congés parentaux rémunérés
Si je travaille du lundi au vendredi et que j'accepte un quart la fds ai-je droit à la mesure incitative?	NON, il faut absolument travailler lors de 2 fins de semaines consécutives.